

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice 27
Présents 19
Votants 25
Quorum 14

L'an deux mille vingt trois

Le : 28 septembre

Le Conseil Municipal de la **commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY**

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de **M. Christian SOULIER, 1^{er} adjoint au Maire, en raison de l'absence de Mme Annick BRUNEL, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2023

PRESENTS : Christian SOULIER, Annie OSTARD, Gérard DI FRUSCIA, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Jean-Paul FERRE, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Cyril RONZE, Cyrille GENEVRIER, Sébastien OLIVIER, Robert CHAPOT, Martine MEILLIER, André GACHET, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Sébastien DE ARAUJO.

ABSENTS : Annick BRUNEL, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Marine TOINON, Angelo MANIERI, Charlélie ARNAUD, Marjorie COMBE.

POUVOIRS : Annick BRUNEL à Maryse RODRIGUEZ, Guylaine FAYOLLE à Françoise BUSALLI, Christine FELIX à Yvette VERNIERE, Nathalie FERNANDEZ à Jean-Paul FERRE, Marine TOINON à Véronique GENEVRIER, Marjorie COMBE à Sébastien DE ARAUJO.

SECRETAIRE : Jean-Paul FERRE.

Délibération n°2023_09_09

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE – LOIRE CONNECT – ACQUISITION D'UNE BORNE TACTILE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29 par lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Vu l'appel à partenariat «Loire Connect» du Département Loire pour développer les services et usages numériques,

Afin d'améliorer la qualité de ses services, la commune de Saint-Romain le Puy a budgété l'acquisition d'une borne tactile, remplissant l'objectif d'inclusion numérique, en proposant des services basiques comme par exemple la recherche d'une information, le dépôt ou la recherche de documents sur la borne interactive.

Les usagers accéderont ainsi aux services de la commune en libre accès et en continu, et seront plus autonomes dans leurs démarches.

C'est par ailleurs une solution pour atteindre les personnes en situation « d'exclusion numérique » et progressivement leur permettre de s'accoutumer et de reprendre confiance dans le numérique.

Le plan de financement de l'opération serait le suivant :

| Dépenses (HT) | Recettes (HT) | |
|---------------|--------------------------------|---------|
| 8 700 € | Commune de Saint-Romain-le-Puy | 4 350 € |
| | Département de la Loire | 4 350 € |

Au vu de l'ensemble de ces données, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la réalisation du projet présenté,
- prend acte du plan de financement prévisionnel tel qu'exposé ci-dessus,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à déposer une demande de subvention de 4350 euros auprès du Département de la Loire, via l'appel à partenariat «Loire Connect» pour l'acquisition d'une borne tactile pour un montant de 8700 euros H.T.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 02 octobre 2023
Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint, Christian SOULIER



Le Secrétaire de séance, Jean-Paul FERRE



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :